



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC

1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue

Québec
Québec
G1J 0C7

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet OC propane BFC Bagotville	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0138-17A008/B	Date 2018-08-14
Client Reference No. - N° de référence du client W0138-17A008	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$QCL-050-17460
File No. - N° de dossier QCL-7-40334 (050)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-09-07	
Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
Delivery Required - Livraison exigée Voir doc	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Martinich, Estefania	Buyer Id - Id de l'acheteur qcl050
Telephone No. - N° de téléphone (418)649-2782 ()	FAX No. - N° de FAX (418)648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE 3E ESCADRE BAGOTVILLE C.P. 5000, succ. Bureau-chef Attn: Achats, Bat 225 ALOUETTE Québec G0V1A0 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W0138-17A008/A, datée du 25 mai 2018, dont la date de clôture était le 4 juillet 2018, à 14:00pm. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
A. OFFRE À COMMANDES	11
6.1 OFFRE.....	11
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	11
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	11
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	12
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	12
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	13
6.9 LIMITATION FINANCIÈRE.....	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
6.11 OFFRES À COMMANDES - ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS.....	13
6.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
6.13 LOIS APPLICABLES	14
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
6.1 ÉNONCÉ DE BESOIN.....	14

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0138-17A008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0138-17A008

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCL-7-40334

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL050
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	14
6.3	DURÉE DU CONTRAT	14
6.4	PAIEMENT	15
6.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	15
6.6	ASSURANCE – AUCUNE EXIGENCE PARTICULIÈRE.....	16
6.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	16
	ANNEXE A - ÉNONCÉ DE BESOIN	17
	ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT	20
	ANNEXE C - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	31
	ANNEXE D - RAPPORT TRIMESTRIEL - FORMULAIRE DE RAPPORT	32

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le besoin, la base de paiement, les instruments de paiement électronique et le formulaire de rapport.

1.2 Sommaire

1.2.1 Le Ministère de la Défense nationale (MDN) vise à établir une offre à commandes pour l'approvisionnement, la livraison, le transport et le déchargement de gaz de pétrole liquéfié (propane) et de réservoirs de propane, de la manière requise par les différents sites au sein des installations de la BFC Bagotville (Québec) et au fur et à mesure que les besoins se présentent.

Le besoin comporte des inspections périodiques, des certifications, des réparations, le remplissage des bouteilles appartenant à l'État et la location de bouteilles.

La durée de l'offre à commandes est d'une année à compter de la date de l'octroi, avec deux (2) périodes de prolongation optionnelles d'une durée d'un an chacune.

- 1.2.2 Ce besoin est assujéti aux dispositions des accords internationaux suivants :
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)
 - Accord de libre-échange canadien (ALEC)
 - Chili
 - Colombie

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0138-17A008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0138-17A008

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCL-7-40334

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL050
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- Honduras
- Corée
- Panama.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions :

Réception des soumissions - TPSGC
1550, Avenue d'Estimauville
Québec, Québec G1J 0C7

Ou par télécopieur au (418) 648-2209

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins **sept (7) jours civils** avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I : Soumission financière (1 exemplaire papier)

Section II : Attestations (1 exemplaire papier)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'annexe «B».

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0138-17A008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0138-17A008

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCL-7-40334

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL050
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes.

4.1.1 Évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et la taxe carbone.

À des fins d'évaluation, le soumissionnaire doit établir son prix en fonction du prix unitaire par litre du propane payé auprès de la raffinerie de son choix **en date du 21 août 2018** et il doit inclure la taxe carbone. **Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission une preuve du taux de la taxe carbone en vigueur et une preuve du prix unitaire par litre en vigueur le 21 août 2018 qui provient du producteur de propane (source d'approvisionnement).** Services publics et Approvisionnement Canada se réserve le droit de vérifier l'exactitude du prix unitaire et de la taxe carbone indiqués lors de l'évaluation. Le prix du propane sera arrondi à deux (2) décimales.

Le prix total du soumissionnaire doit comprendre tous les frais de transport et déchargement, les frais de ramassage, livraison à destination ainsi que la taxe carbone. Le prix du gaz au litre devra également inclure le service après l'installation et le remplacement des pièces défectueuses.

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas pour une période totale de **trois (3) ans** (soit une quantité estimative total de 150 000 litres) sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Les prix offerts pour les Parties 3 et 4 de la base de paiement ne seront pas considérés dans l'évaluation.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0138-17A008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0138-17A008

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCL-7-40334

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL050
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus pendant une période d'un an à compter de la date de l'octroi.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour **deux (2)** périodes supplémentaires d'**une (1) année** chacune, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes **trente (30) jours civils** avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0138-17A008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0138-17A008

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCL-7-40334

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL050
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Estefania Martinich
Titre : Agente d'approvisionnements
Services publics et Approvisionnement Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 1550 av. d'Estimauville., Québec (Québec) G1J 0C7
Téléphone : 418 649-2782
Télécopieur : 418 648-2209
Courriel : Estefania.Martinich@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : BFC Bagotville (Québec).

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par l'utilisateur désigné à l'aide du formulaire *PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquentes à une offre à commandes* dûment rempli. Le formulaire est disponible sur le site web [Catalogue de formulaires](#).

Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés de l'utilisateur désigné dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 15 000 \$ (taxes applicables incluses).

6.9 Limitation financière

Le coût total annuel, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 50 000\$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total annuel, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou **deux (2) mois** avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) l'Annexe « A », Énoncé de besoin;
- e) l'Annexe « B », Base de paiement;
- f) l'Annexe « C », Instruments de paiement électronique;
- g) l'Annexe « D », Rapport trimestriel - Formulaire de rapport.
- h) l'offre de l'offrant en date du (*à être complété lors de l'octroi*).

6.11 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées à tous les trois mois à compter de la date de l'octroi.

Les données doivent être présentées dans les **quinze (15) jours civils** suivant la fin du trimestre en cours. Les rapports devront être envoyés à l'adresse suivante :

Estefania.Martinich@tpsgc-pwgsc.gc.ca

6.12 Attestations et renseignements supplémentaires

6.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.12.2 Certifications

Les conditions suivantes doivent être respectées pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'offre à commandes:

- a) L'Offrant doit détenir tous les certificats valides de qualification, licences et permis de l'industrie du propane nécessaires pour effectuer les travaux décrits à l'annexe « A »;
- b) L'Offrant doit être en possession des certificats valides requis par les autorités compétentes provinciales qui régulent le stockage et la manipulation du propane, ainsi que les installations, l'équipement et les appareils;
- c) L'Offrant doit être prêt à présenter ses documents sur demande à un représentant du ministère-client ou à toute autre personne autorisée.

6.12.3 Clauses du guide des CCUA

M3501C (2008-05-12), Rajustement des prix - produits pétroliers

6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Énoncé de besoin

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus pendant une période d'un an à compter de la date de l'octroi.

6.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé les prix fermes spécifiés à l'annexe B selon le montant total (déterminé dans la commande subséquente à l'offre à commandes). Les droits de douane et la taxe carbone sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

6.4.2 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux

6.4.3 C2505C (2008-05-12) Propane - taxe provinciale sur les carburants exclue

La taxe provinciale sur le propane **ne s'applique pas** lorsque le propane est utilisé **pour le chauffage** ou pour la production de l'énergie et est exclue du prix contractuel.

6.4.4 Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.4.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI).

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

L'entrepreneur doit fournir des bordereaux de livraison, annexés aux factures pertinentes, pour chaque livraison de propane en vrac effectuée afin de confirmer les quantités livrées.

L'entrepreneur doit fournir également une preuve du taux de la taxe carbone qui était en vigueur au moment des livraisons qui apparaissent sur ses factures.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et deux (2) exemplaires doivent être envoyés à l'adresse de facturation qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.6 Assurance – Aucune exigence particulière

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

Section	Clause	Date
<u>A9020C</u>	Raccordement des cylindres	2006-06-16
<u>A9062C</u>	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011-05-16
<u>B1505C</u>	Transport des marchandises dangereuses / produits dangereux	2016-01-28
<u>D3010C</u>	Livraison de marchandises dangereuses / produits dangereux	2016-01-28
<u>D3015C</u>	Marchandises dangereuses / produits dangereux - conformité de l'étiquetage et de l'emballage	2014-09-25

ANNEXE A - ÉNONCÉ DE BESOIN

1. Identification

- a. Le ministère de la Défense nationale (MDN) vise à établir une offre à commandes pour l'approvisionnement, la livraison, le transport et le déchargement de gaz de pétrole liquéfié (propane) et de réservoirs de propane, de la manière requise par les différents sites au sein des installations de la BFC Bagotville, Québec.
- b. Le besoin comporte des inspections périodiques, des certifications, des réparations, le remplissage des bouteilles appartenant à l'État et la location de bouteilles. L'offrant doit ramasser les bouteilles à remplir et les retourner au site du MDN une fois les travaux terminés, ou bien effectuer les travaux directement à l'emplacement du MDN.

2. Portée des travaux

2.1 Réservoirs de propane

- a. Chaque installation de la BFC Bagotville disposera de diverses bouteilles et de divers réservoirs détenus par le MDN qui nécessiteront des inspections périodiques, des certifications et le remplissage planifié des bouteilles.
- b. La liste des emplacements, de la taille et des quantités de réservoirs est établie dans la section 3.1 « Emplacements, types de réservoirs, quantités requises et fréquence de remplacement. ».

2.1.1 Location de réservoirs de propane

- a. L'offrant est responsable de la livraison, du déchargement, de l'installation et de l'immobilisation des réservoirs de propane et de l'enlèvement de ceux-ci à la fin de la période de location. L'installation et l'enlèvement des réservoirs de propane feront l'objet d'un arrangement et d'un accord mutuel entre le MDN et l'offrant.
- b. Il incombe à l'offrant d'effectuer toutes les réparations nécessaires pour remettre les réservoirs en bon état de fonctionnement, à la condition que les réparations ne soient pas attribuables à une mauvaise utilisation du matériel. Si des réparations sont nécessaires en raison d'une mauvaise utilisation du matériel (utilisation au-delà des instructions d'exploitation du fabricant), le MDN assumera la réparation ou le remplacement de toutes les bouteilles et de tous les réservoirs de propane endommagés uniquement à la suite d'une mauvaise utilisation.

2.1.2 Généralités

- a. Chaque bouteille ou réservoir de propane doit disposer d'un numéro d'identification de suivi et toutes les bouteilles doivent faire l'objet d'une inspection visuelle par l'offrant avant leur remplissage, selon les normes d'inspection provinciale.

2.1.3 Retrait des réservoirs

- a. Au terme de l'offre à commandes, la responsabilité revient au fournisseur de retirer, sans frais, les réservoirs et/ou les bouteilles qui leur appartiennent, de les vider et

d'offrir un crédit au ministère-client pour le propane restant. Le crédit sera basé sur le prix du propane en vigueur lors du retrait.

3. Livraison

- a. L'offrant doit pouvoir fournir des services de location de réservoirs en vrac.
- b. Il doit livrer tous les produits dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception de la commande, pendant les heures normales de travail.
- c. Il doit pouvoir accepter des commandes urgentes et livrer tous les produits dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception de la demande/commande subséquente. Il doit donc fournir le nom d'une personne-ressource, son titre et un numéro de téléphone pour les appels effectués hors des heures normales de travail.
- d. Les méthodes de manutention, de livraison et de gestion du propane doivent être conformes aux normes, aux lois et aux règlements provinciaux et fédéraux les plus récents du Canada.
- e. Les véhicules de livraison de l'offrant doivent être équipés de compteurs capables d'imprimer des bordereaux de livraison.
- f. L'offrant doit fournir des bordereaux de livraison, annexés aux factures pertinentes, pour chaque livraison de propane en vrac effectuée.

3.1 Emplacements, types de réservoirs, quantités requises et fréquence de remplacement.

Unité	Emplacement	Période du besoin (inclusivement)	Bouteilles en location requises par mois	Nombre total de bouteilles et réservoirs à remplir	Type de réservoirs	Fréquence de remplacement
Aréna	Bât B306	Sep à mai	8	25	33.3 lbs	2 semaines
HAZMAT	Bât B225	Annuel	12	12	33.3 lbs	2 semaines
CE	Bât B76	Mai à sept	0	1	2000 gal US	3 semaines

4. Utilisation des lieux par l'offrant

- a. Les déplacements dans la zone sécurisée sont restreints aux emplacements mentionnés à la section 3.1 « Réservoirs et emplacements ».
- b. L'offrant ne doit pas encombrer le site de manière déraisonnable avec des matériaux ou de l'équipement.
- c. L'offrant doit exécuter ses travaux en gênant le moins possible les personnes présentes sur le site et il doit faire un usage raisonnable des lieux.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0138-17A008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0138-17A008

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCL-7-40334

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL050
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5. Exigences relatives à la santé et à la sécurité

5.1 Matières dangereuses

- a. Toutes les matières dangereuses doivent être identifiées et étiquetées conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

- Tous les prix unitaires fermes sont en dollars canadiens.
- Le prix de l'offrant doit comprendre les coûts de livraison, de déchargement et d'installation aux endroits énumérés dans le présent énoncé de besoin.
- Les bordereaux de compteur doivent être fournis au moment de la livraison pour confirmer les quantités livrées.
- Les frais suivants sont toujours indiqués séparément sur les factures :
 - a) Frais des matières dangereuses;
 - b) Taxe de vente de biens et services (TPS)
 - c) Taxe de vente du Québec (TVQ)
- Tous les prix unitaires indiqués dans la base de paiement demeureront fermes (écart de profit, location de réservoirs, services d'inspection et certifications et perte ou endommagement des réservoirs) à l'exception de la taxe carbone et du prix unitaire du propane par litre qui sera ajusté en fonction du prix du propane du fournisseur. Ce dernier sera établi de la façon décrite ci-dessous.
- Les quantités demandées dans la base de paiement ne sont pas garanties. Les commandes subséquentes seront faites en fonction de l'état actuel des réservoirs et des besoins du client. La quantité indiquée est estimative et sert notamment à connaître le prix des fournisseurs et à des fins d'évaluation.

Ajustements des prix – Propane en vrac

Le prix total du propane par litre indiqué dans la présente pour le propane en vrac pourra faire l'objet d'une majoration ou d'une diminution, selon les changements survenus dans le prix du propane du fournisseur et dans la taxe carbone. Toutes les augmentations et diminutions devront être justifiées par des copies d'avis d'augmentation/diminution envoyés au distributeur par le producteur de propane (à titre d'exemple : BP Canada Energy Company). Les variations de la taxe carbone devront également être justifiées par des avis officiels du gouvernement du Québec.

Les ajustements de prix se feront sur une base mensuelle pour le 1^{er} du mois, selon la moyenne des variations survenues dans la période du 21 au 20 du mois précédent inclusivement.

Les avis d'ajustement de prix devront être communiqués à l'autorité contractante le 20 du mois précédent le changement de prix, ou la première journée suivante travaillée, et des modifications des offres à commandes seront émises suite à la réception des avis d'ajustement de prix. Les prix seront en vigueur à compter du 1^{er} du mois jusqu'à la dernière journée du mois inclusivement.

Si l'autorité contractante l'exige, les prix d'achat seront justifiés en fournissant des copies des nouvelles listes de prix de ou des fournisseurs ou des copies de factures portant les prix demandés avant et après les fluctuations.

Le tableau ci-dessous est un exemple d'ajustement de prix pour le mois de MARS 2018 pour les services de propane pour une région particulière utilisant la moyenne des variations au cours de la période du 21 janvier au 20 février 2018 :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0138-17A008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0138-17A008

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCL-7-40334

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL050
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

VARIATIONS DU MOIS DE JANVIER

Janvier 21	32.50
Janvier 22	32.50
Janvier 23	32.50
Janvier 24	32.50
Janvier 25	31.00
Janvier 26	31.50
Janvier 27	32.50
Janvier 28	32.50
Janvier 29	32.50
Janvier 30	32.50
Janvier 31	32.50

VARIATIONS DU MOIS DE FÉVRIER

Février 01	32.50
Février 02	34.50
Février 03	34.50
Février 04	34.50
Février 05	34.50
Février 06	34.50
Février 07	31.40
Février 08	30.20
Février 09	30.80
Février 10	31.40
Février 11	31.10
Février 12	31.10
Février 13	31.10
Février 14	29.60
Février 15	30.90
Février 16	30.90
Février 17	30.00
Février 18	29.00
Février 19	29.00
Février 20	29.00

Dans cet exemple, la moyenne du 21 janvier au 20 février était : \$30.80 et à ce prix, le fournisseur ajoutera l'écart de profit et la taxe carbone au fin d'un prix d'unité ferme, tout inclus, pour le mois.

Ex : \$30.80 (prix unitaire par litre de la source d'approvisionnement) + \$15.00 (écart de profit) + \$0.0273 (taxe carbone) = \$45.83 tout inclus, prix unitaire ferme par litre pour le mois de Mars 2018.

A - Période initiale (une année à compter de la date de l'octroi)

PARTIE 1

DESCRIPTION	QUANTITÉ ANNUELLE ESTIMATIVE (A)	PRIX UNITAIRE PAR LITRE (B)	ÉCART DE PROFIT PAR LITRE (C)	TAXE CARBONE PAR LITRE (D)	PRIX TOTAL ESTIMATIF (A*(B+C+D)) (X)
PRIX DU PROPANE, SUJET À VARIATION SELON LE PRIX DU FOURNISSEUR. <i>(L'écart de profit sera ferme pendant toute l'année et doit inclure tous les frais additionnels, le profit, la livraison, l'installation, etc.)</i>	50,000 LITRES	\$ _____ par litre	\$ _____ par litre	\$ _____ par litre	\$ _____ par année

PARTIE 2A - PRIX POUR RÉSERVOIRS 2000 GAL US

<u>Réservoir 2000 gal US</u>	Quantité estimative (A)	Période (B)	Prix unitaire (C)	Prix annuel (A*B*C)
SERVICES D'INSPECTION ET CERTIFICATION SUR LES BOUTEILLES/RÉSERVOIRS APPARTENANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRALE (PAR SERVICE)	1 par année	1 année	\$ _____ par service	\$ _____ par année
(Y) Total annuel				\$ _____ par année

**PARTIE 2B - PRIX POUR
BOUTEILLES 33.3 LBS**

Bouteilles 33.3 LBS	Quantité estimative (A)	Période (B)	Prix unitaire (C)	Prix annuel (A*B*C)
PARTIE 2B.1 - LOCATION MENSUELLE Aréna (Bât B306)	8 par mois	9 mois	\$ par mois	\$ par année
PARTIE 2B.2 - LOCATION MENSUELLE HAZMAT (Bât B225)	12 par mois	12 mois	\$ par mois	\$ par année
PARTIE 2B.3 - SERVICES D'INSPECTION ET CERTIFICATION SUR LES BOUTEILLES/RÉSERVOIRS APPARTENANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRALE (PAR SERVICE)	3 par mois	12 mois	\$ par service	\$ par année
(Z) Total annuel				\$ par année

PARTIE 3 - Pas inclus dans le prix annuel total

PERTE DES RÉSERVOIRS/BOUTEILLES APPARTENANT AU FOURNISSEUR (OU DOMMAGES IRRÉPARABLES) PRIX FIXE POUR LA DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	33.3 LBS \$ par bouteille
---	----------------------------------

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0138-17A008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0138-17A008

N° de la modif - Amd. No.
QCL050
File No. - N° du dossier
QCL-7-40334

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL050
N° CCC / CCC No / N° VME - FMS

PARTIE 4 - Pas inclus dans le prix annuel total

SERVICE DE RÉPARATION DES BOUTEILLES/RÉSERVOIRS

(Uniquement à la suite d'une mauvaise utilisation de la part des employés du MDN)

\$ _____/heure (Taux fixe pour la durée de l'offre à commandes)

PARTIE 5

(A) PRIX TOTAL DE L'OFFRE POUR LA PÉRIODE INITIALE (X+Y+Z)

\$ _____ par année

B - Première année d'option

PARTIE 1

DESCRIPTION	QUANTITÉ ANNUELLE ESTIMATIVE (A)	PRIX UNITAIRE PAR LITRE (B)	ÉCART DE PROFIT PAR LITRE (C)	TAXE CARBONE PAR LITRE (D)	(X) PRIX TOTAL ESTIMATIF (A*(B+C+D))
PRIX DU PROPANE, SUJET À VARIATION SELON LE PRIX DU FOURNISSEUR. <i>(L'écart de profit sera ferme pendant toute l'année et doit inclure tous les frais additionnels, le profit, la livraison, l'installation, etc.)</i>	50,000 LITRES	\$ _____ par litre	\$ _____ par litre	\$ _____ par litre	\$ _____ par année

PARTIE 2A - PRIX POUR RÉSERVOIRS 2000 GAL US

<u>Réservoir 2000 gal US</u>	Quantité estimative (A)	Période (B)	Prix unitaire (C)	Prix annuel (A*B*C)
SERVICES D'INSPECTION ET CERTIFICATION SUR LES BOUTEILLES/RÉSERVOIRS APPARTENANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRALE (PAR SERVICE)	1 par année	1 année	\$ _____ par service	\$ _____ par année
(Y) Total annuel				\$ _____ par année

**PARTIE 2B - PRIX POUR
BOUTEILLES 33.3 LBS**

Bouteilles 33.3 LBS	Quantité estimative (A)	Période (B)	Prix unitaire (C)	Prix annuel (A*B*C)
PARTIE 2B.1 - LOCATION MENSUELLE Aréna (Bât B306)	8 par mois	9 mois	\$ par mois	\$ par année
PARTIE 2B.2 - LOCATION MENSUELLE HAZMAT (Bât B225)	12 par mois	12 mois	\$ par mois	\$ par année
PARTIE 2B.3 - SERVICES D'INSPECTION ET CERTIFICATION SUR LES BOUTEILLES/RÉSERVOIRS APPARTENANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRALE (PAR SERVICE)	3 par mois	12 mois	\$ par service	\$ par année
(Z) Total annuel				\$ par année

PARTIE 3 - Pas inclus dans le prix annuel total

PERTE DES RÉSERVOIRS/BOUTEILLES APPARTENANT AU FOURNISSEUR (OU DOMMAGES IRRÉPARABLES) PRIX FIXE POUR LA DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	33.3 LBS \$ par bouteille
---	----------------------------------

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0138-17A008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0138-17A008

N° de la modif - Amd. No.
N° CCC / CCC No / N° VME - FMS
QCL-7-40334

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL050

PARTIE 4 - Pas inclus dans le prix annuel total

<p>SERVICE DE RÉPARATION DES BOUTEILLES/RÉSERVOIRS <i>(Uniquement à la suite d'une mauvaise utilisation de la part des employés du MDN)</i></p>	<p>\$ _____/heure (Taux fixe pour la durée de l'offre à commandes)</p>
--	--

PARTIE 5

<p>(B) PRIX TOTAL DE L'OFFRE POUR LA PREMIÈRE ANNÉE D'OPTION (X+Y+Z)</p>	<p>\$ _____ par année</p>
---	---------------------------

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 W0138-17A008/B
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 W0138-17A008

N° de la modif - Amd. No.
 QCL050
 File No. - N° du dossier
 QCL-7-40334

Id de l'acheteur - Buyer ID
 QCL050
 N° CCC / CCC No / N° VME - FMS

C - Deuxième année d'option

PARTIE 1

DESCRIPTION	QUANTITÉ ANNUELLE ESTIMATIVE (A)	PRIX UNITAIRE PAR LITRE (B)	ÉCART DE PROFIT PAR LITRE (C)	TAXE CARBONE PAR LITRE (D)	(X) PRIX TOTAL ESTIMATIF (A*(B+C+D))
PRIX DU PROPANE, SUJET À VARIATION SELON LE PRIX DU FOURNISSEUR. (L'écart de profit sera ferme pendant toute l'année et doit inclure tous les frais additionnels, le profit, la livraison, l'installation, etc.)	50,000 LITRES	\$ _____ par litre	\$ _____ par litre	\$ _____ par litre	\$ _____ par année

PARTIE 2A - PRIX POUR RÉSERVOIRS 2000 GAL US

Réservoir 2000 gal US	Quantité estimative (A)	Période (B)	Prix unitaire (C)	Prix annuel (A*B*C)
SERVICES D'INSPECTION ET CERTIFICATION SUR LES BOUTEILLES/RÉSERVOIRS APPARTENANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRALE (PAR SERVICE)	1 par année	1 année	\$ _____ par service	\$ _____ par année
(Y) Total annuel				\$ _____ par année

**PARTIE 2B - PRIX POUR
BOUTEILLES 33.3 LBS**

Bouteilles 33.3 LBS	Quantité estimative (A)	Période (B)	Prix unitaire (C)	Prix annuel (A*B*C)
PARTIE 2B.1 - LOCATION MENSUELLE Aréna (Bât B306)	8 par mois	9 mois	\$ par mois	\$ par année
PARTIE 2B.2 - LOCATION MENSUELLE HAZMAT (Bât B225)	12 par mois	12 mois	\$ par mois	\$ par année
PARTIE 2B.3 - SERVICES D'INSPECTION ET CERTIFICATION SUR LES BOUTEILLES/RÉSERVOIRS APPARTENANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRALE (PAR SERVICE)	3 par mois	12 mois	\$ par service	\$ par année
(Z) Total annuel				\$ par année

PARTIE 3 - Pas inclus dans le prix annuel total

PERTE DES RÉSERVOIRS/BOUTEILLES APPARTENANT AU FOURNISSEUR (OU DOMMAGES IRRÉPARABLES) PRIX FIXE POUR LA DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	33.3 LBS \$ par bouteille
---	----------------------------------

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0138-17A008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0138-17A008

N° de la modif - Amd. No.
QCL-7-40334
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL050
N° CCC / CCC No / N° VME - FMS

PARTIE 4 - Pas inclus dans le prix annuel total

SERVICE DE RÉPARATION DES BOUTEILLES/RÉSERVOIRS
(Uniquement à la suite d'une mauvaise utilisation de la part des employés du MDN)

\$ _____/heure (Taux fixe pour la durée de l'offre à commandes)

PARTIE 5

(C) PRIX TOTAL DE L'OFFRE POUR LA DEUXIÈME ANNÉE D'OPTION
(X+Y+Z)

\$ _____ par année

PRIX TOTAL DE L'OFFRE POUR TROIS (3) ANS
QUANTITÉ ESTIMATIVE TOTALE DE 150,000 LITRES
(A+B+C)

\$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0138-17A008/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0138-17A008

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCL-7-40334

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL050
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI).

